



ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Séance du 7 avril 2010

AVIS DU CESL DE BLAGNAC SUR LA POLITIQUE EN MATIERE DE SPORT VILLE DE BLAGNAC

RAPPORTEURS :

**Daniel RIVIERE
Line MALRIC**

SOMMAIRE

Introduction.....	3
A- Présentation simplifiée de la politique municipale consacrée aux sports par B. Loumagne.....	4
I / Historique du sport à Blagnac	4
II / Les équipements sportifs.....	4
III / Les orientations sportives.....	5
IV / Axes de développement sur le mandat 2008 - 2014.....	7
V / Organisation de la Direction des Sports.....	7
Questions - réponses.....	8
B- Remarques du CESL sur la politique sportive de Blagnac.....	10
I / Les pratiques du sport-santé sur Blagnac.....	10
II / Les modalités administratives pour la pratique du sport sur Blagnac.....	10
III / La valorisation de la ville de Blagnac par les résultats sportifs.....	11
IV / La politique sportive et le développement de la ville de Blagnac.....	12
C- Préconisations du CESL.....	12
I / Les pratiques du sport-santé sur Blagnac.....	12
II / Les modalités administratives pour la pratique d'un sport.....	13
III / La valorisation de la ville de Blagnac par les résultats sportifs.....	13
IV / La politique sportive et le développement de la ville	14

ANNEXES

Annexe 1 : Présentation complète de la politique sportive
par B. Loumagne

Annexe 2 : Présentation du PNNS et de la charte Villes Actives

Introduction

Cet avis s'inscrit dans le cadre des avis que peut fournir le CESL à la demande de M. le Maire.

M. Bernard KELLER, Maire de Blagnac a saisi le CESL de Blagnac pour avoir un avis sur les grandes politiques menées par les élus blagnacais.

M. Bernard LOUMAGNE, 1^{er} adjoint au Maire délégué aux Sports et M. Jean-Marc DUPUY, directeur des Sports ont été reçus le lundi 16 novembre 2010 en assemblée plénière CESL.

Le CESL a désigné :

- comme rapporteurs M. Rivière et Mme Malric
- une commission composée de :

- Mme Alzieu
- M. Bornes
- Mme Canal
- Mme Dubos
- M. Enaud
- Mme Eschard
- M. Peli
- M. Sicre
- M. Mompeix
- M. Roy
- Mme Vila
- M. Caracatsanis

La commission s'est réunie le mercredi 2 décembre 2009 et le mercredi 20 janvier 2010.

RAPPEL

Présentation simplifiée de la politique municipale consacrée aux sports par

Bernard Loumagne, 1^{er} adjoint au Maire délégué aux Sports
M. Jean-Marc Dupuy, directeur des Sports

Plénière du 16 Novembre 2009

La présentation intégrale est donnée en annexe 1

La présentation de la politique sportive de Blagnac :

- I - Historique du sport à Blagnac
- II - Les équipements sportifs
- III - Les orientations sportives de la ville
- IV - Les axes de développement pour 2008-2014
- V - Organisation de la Direction des Sports

I - Historique du sport à Blagnac

Après avoir précisé que le Sport est privilégié depuis longtemps à Blagnac, par les différentes équipes municipales, B. Loumagne rappelle qu'aujourd'hui encore, malgré une conjoncture économique plus défavorable, **le SPORT reste un axe fort de la politique municipale.** Ainsi en 2008, les dépenses de la Direction des Sports ont atteint 5 866 K€, représentant 11.2% du budget Communal (52 739 K€), soit 282€ par an et par habitant.

III/ Les équipements sportifs

Au fil des ans, la vie sportive blagnacaise s'est structurée autour de la construction d'équipements sportifs de qualité, implantés le plus souvent au cœur des quartiers et permettant à la fois :

- de répondre aux attentes des usagers en quête de **sites adaptés à leurs pratiques sportives**, qu'elles soient de loisir ou de compétition.
- de favoriser la pratique sportive pendant le temps scolaire en construisant **un équipement sportif dédié pour chaque groupe scolaire.**

En 2009, Blagnac compte ainsi dans son patrimoine, près de 60 équipements sportifs aussi divers que variés, répartis pour la plupart sur 6 Complexe

Conseil Economique et Social Local de Blagnac

Sportifs (Ramiers, Barradels, Ritouret, Grand Noble, Naudin, Andromède) et une Base de Loisirs (Quinze Sols). Quatre équipements (Gymnases) à proximité des écoles élémentaires complètent cette liste.

III/ Les orientations sportives

Ce parc d'équipement, qui a grandi en même temps que Blagnac s'est développé, peut être comparable à des outils, mis au service de deux axes de travail permettant de mettre le **SPORT à la portée de TOUS** :

1- Initier et développer des actions sportives pendant et en dehors du temps scolaire

24 Educateurs sportifs (ETAPS et MNS), salariés de la Ville, portent ainsi le projet sportif sur le terrain, et interviennent quotidiennement :

- auprès des scolaires
- dans le cadre de Cours Municipaux (natation, patinage sur glace, stages sportifs multi activités)
- en animant pour le public adulte des séances de gymnastique, d'aquagym

Ces éducateurs interviennent également dans le cadre d'actions transversales (Service Enfance avec l'action EDUC'SPORT, Service Jeunesse, Outil d'incitation à la pratique sportive et de régulation sociale, Maison de la famille, Maison des aînés).

2- Favoriser le développement associatif et donc la pratique sportive en club

En 2009, **64 associations sportives** sont référencées sur Blagnac, proposant **49 sports** différents, pratiqués par **9720 licenciés dont 3530 féminines**.

Le tissu associatif a donc toujours été un axe d'insertion et de développement fort des équipes municipales depuis 30 ans. C'est ainsi que la Commune est le premier financeur des associations sportives locales, non seulement par le volume de ses subventions (aides directes), mais également grâce au soutien logistique (aides indirectes) qu'elle fournit gratuitement.

Les différents types d'aides :

•Aides indirectes

- Mise à disposition des équipements sportifs
- Mise à disposition de personnels
- Crédits KM
- Soutien aux manifestations

Conseil Economique et Social Local de Blagnac

•Aides directes

- Un montant octroyé selon des critères
- Un montant faisant l'objet de contrats d'objectifs discutés entre l'adjoint au Maire et le Président en début de saison sportive
- Un montant destiné à l'acquisition de petit matériel sportif, lequel est réparti en fonction des demandes associatives.

Depuis 1996 et la mise en œuvre de critères d'attribution, la subvention financière votée par le Conseil Municipal, comprend trois enveloppes :

- Le montant octroyé selon les critères
- Le montant faisant l'objet de contrats d'objectifs discutés entre l'adjoint au Maire et le Président en début de saison sportive
- Le montant destiné à l'acquisition de petit matériel sportif, lequel est réparti en fonction des demandes associatives

L'enveloppe « critères », dépend de **huit critères** qui ont été établis pour évaluer le plus objectivement possible chaque association.

Ces 8 critères répartis en 3 familles, représentent chacune les axes forts de la politique sportive municipale, et déterminent depuis 1998 et l'élection de Bernard KELLER, la répartition en pourcentage de l'enveloppe totale allouée aux subventions.

Cette répartition fait clairement ressortir la priorité donnée au **sport de masse**, et notamment **l'action en faveur des jeunes** (famille 1), tout en favorisant également **l'image d'une Ville dynamique** (famille 2), ainsi que **les clubs ayant des finances saines** (famille 3).

Au BP 2009, le montant alloué aux subventions était de 1 278 K€, dont 31 500 € pour l'acquisition de matériel, 789 K€ pour les contrats d'objectifs et 456 K€ pour la part critères. Ce montant représente 65% du budget total géré par la Direction des Sports (hors personnel et fluides), qui s'élevait donc en 2009 à 1 978 K€.

Pour 2010, cette ligne sera abondée de 3.2%, passant à 1 318 K€, alors que le budget global de la Direction (hors ligne subvention) sera quasi stable, évoluant seulement de + 0.5%

Parallèlement à ces aides et afin d'éviter tout risque, la Ville a également mis en place un certain nombre de procédures visant à encadrer le fonctionnement des associations et à moderniser les relations avec elles.

IV/ Axes de développement sur le mandat 2008 - 2014

•Inciter à la pratique du sport loisirs :

- Adaptation de l'espace urbain pour faciliter les pratiques sportives de loisirs- projets d'implantation de city-park, de structures Fitness et terrains de jeux en accès libres
- Développer des animations sportives en direction de tous les publics : jeunes, familles, aînés, afin de partager en groupe et sans contraintes compétitives, une activité physique régulière
- Maintenir ou développer les actions d'animation dans les équipements patinoire/piscine

•Enrichir et conforter le lien social en incitant à la pratique sportive en club

- Poursuite des aides directes et indirectes allouées aux associations
- Maintien de la qualité des structures sportives en veillant au respect des normes techniques et des règles de sécurité

•Prévenir les exclusions en rendant les prestations et l'offre sportive plus accessible aux jeunes et(ou) aux familles

- Création d'un « chèque sport »
- Adaptation des tarifs d'entrées dans les équipements sportifs municipaux

•Optimiser ou accroître les actions sportives éducatives

- Partenariat Education Nationale : S'adapter aux modifications des rythmes scolaires, décidés sur le plan national.
- Aller au devant des publics dans les quartiers afin de renforcer le lien et la mixité sociale

VI Organisation de la Direction des Sports

La direction des sports est organisée en 1 pôle fonctionnel (direction administrative) et 5 pôles opérationnels (espaces verts sportifs, bâtiments sportifs, animations sportives et clubs, patinoire, piscines), représentant 73 agents issus des filières sportives, techniques et administratives.

Questions - réponses

Suite à cette présentation, les membres ont souhaité des précisions sur certains sujets.

Concernant la démolition de la zone de Pinot, B. Loumagne souligne sa satisfaction de voir s'agrandir les chaînes d'Airbus et donc l'économie de la ville, l'engagement de la commune avait été de tout reconstruire et de replacer tous les clubs dans les meilleures conditions :

- les équipements à vocation communale sur Blagnac : au Ritouret pour le tennis, à Naudin pour les autres sports de raquettes (en y ajoutant le tennis de table), aux Ramiers pour le rugby et à Andromède pour les terrains de grands jeux
- les équipements communautaires ont été déplacés sur des bases de loisirs du Grand Toulouse :
 - Cynodrome : déplacé à Sesquières
 - Buggy et Racing Car déplacés à la Ramée
 - Bicross aux 15 Sols
 - Centre équestre déplacé à Colomiers
 - Les autres clubs sont déplacés sur Blagnac (Naudin,..)

Concernant la disparition de la salle de musculation des Barradels, B. Loumagne précise qu'elle a été décidée au début des années 2000 pour créer un complexe sportif aux Barradels permettant d'inclure un gymnase pour l'école René Cassin et créer des vestiaires pour la pratique du football. Les activités municipales de gymnastique d'entretien ont été développées en journée et en soirée et ont lieu au gymnase Jean Moulin ou à l'Ecole de Danse. L'activité « musculation », qui nécessite des appareils spécifiques, est possible dans les nombreuses salles ouvertes sur la commune.

Concernant la salle polyvalente des Ramiers, B. Loumagne regrette qu'elle serve souvent de salle pour des manifestations non sportives (salons Vins Gastronomie, Lotos,..) et reconnaît qu'il existe sur Blagnac des salles qui peuvent accueillir 50 à 100 personnes mais pas de salle permettant d'accueillir plusieurs milliers de personnes.

La construction du nouveau parc des expositions avec des salles adaptables à Aussonne, desservi par le tramway, pourrait permettre de remédier à cette situation.

Conseil Economique et Social Local de Blagnac

Concernant la place du Handisport sur Blagnac, B. Loumagne précise que la volonté politique n'est pas de créer des clubs uniquement handisport, il existe un club pour le sport adapté, mais d'intégrer les personnes en situation de handicap dans les clubs de Blagnac. Ce qui se fait dans tous les clubs selon la demande.

B. Loumagne et Jean-Marc Dupuy soulignent qu'un investissement permettant l'accueil des handicapés a été fait à la piscine des Ramiers, et qu'il est peu utilisé, les personnes en situation de handicap souhaitant être les plus autonomes possible.

Concernant le niveau des clubs sportifs de Blagnac, B. Loumagne souligne l'apport des contrats d'objectifs depuis 1996. Pour 2009, plus d'une trentaine d'associations voient conditionnées le déblocage total de leur subvention à la réussite des objectifs signés.

Les présidents, lors de l'établissement de la demande de subvention, indiquent leur projet sportif. Suite à une rencontre annuelle, les objectifs sont établis et inscrits dans la convention.

Remarques sur la politique sportive de Blagnac

par

La commission Sport du CESL

Le CESL de Blagnac se félicite de la place importante qu'occupe le sport à Blagnac et son ancrage dans les priorités politiques municipales.

Les efforts budgétaires consentis au cours des années par les différentes équipes municipales, permettent aux Blagnacais, de tout âge de pratiquer une activité sportive sous forme ludique ou de compétition dans des équipements de qualité répondant aux dernières contraintes réglementaires.

Le CESL s'interroge toutefois sur quelques points qui pourraient valoriser la politique sportive de Blagnac :

I/ Les pratiques du sport-santé sur Blagnac

Même si chacun peut accéder au sport à Blagnac, la pratique du sport, comme prise en charge de la santé des personnes pourrait être mieux prise en compte, notamment :

- les personnes de tous âges en situation de handicap (moteur, mental, temporaire, durable, de problème de santé -diabète, obésité,..) disposent de peu de choix et de commodités (prise en charge, encadrement, organisation,.. du sport adapté à leur cas)
- les enfants-adolescents et post-adolescents en situation de difficultés scolaires, personnelles ne font pas assez l'objet de détection précoce et de suivi, et de propositions d'APS dans le cadre d'un sport d'éducation, d'insertion et de valorisation de la personne.
- Les personnes en difficultés financières (adultes et seniors) légères ou temporaires ne sont pas suffisamment ciblées pour leur proposer des APS, outil d'insertion et de valorisation de la personne.
- Les professionnels de la santé ne semblent pas suffisamment impliqués dans le lien sport-santé.

II / Les modalités administratives pour la pratique du sport sur Blagnac

Même si les tarifs des différentes pratiques sportives à Blagnac sont très intéressants, certaines personnes, en difficultés financières, ne peuvent accéder au sport, car les possibilités d'étalement des paiements dans le domaine du sport semblent limitées.

III / La valorisation de la ville de Blagnac par les résultats sportifs

- La ville dispose de nombreux clubs dans un grand nombre de disciplines, cependant, et malgré certaines conventions d'objectifs, les résultats pourraient être plus performants, et l'image de la ville en serait ainsi valorisée.
- Malgré des facilités et des aménagements de cursus scolaires, certains jeunes sportifs de haut niveau Blagnacais ne peuvent poursuivre leurs études et leurs pratiques sur la commune, et ainsi enrichir nos clubs locaux.

IV/ La politique sportive et le développement de la ville de Blagnac

Avec le développement du nouveau quartier d'Andromède, l'arrivée du Tramway, il est à prévoir un afflux de population qui sera en demande de pratiques sportives. Les équipements actuels seront probablement et très rapidement à saturation.

Préconisations du CESL

Au cours des différents échanges en commission, il est apparu que les orientations politiques pour le mandat 2008-2014 vont dans le sens du maintien d'une politique volontariste visant à permettre une accession à la pratique sportive pour tous les publics blagnacais en tenant compte des modifications sociétales. Des actions peuvent être envisagées, tant sur le court terme que sur le moyen terme pour parfaire cette politique :

I/ Les pratiques du sport-santé sur Blagnac

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme « un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Les activités physiques et sportives doivent donc être perçues comme un outil de socialisation et d'insertion ainsi que désormais comme un outil de prise en charge individuelle ou collective de la santé.

Afin de proposer aux Blagnacais des programmes de sport-santé adaptés, le CESL recommande à la Ville de Blagnac de s'engager et d'adhérer au « Programme National Nutrition Santé (PNNS) - Villes actives » et de mettre en place des actions préconisées dans le « Programme National de Prévention par l'Activité Physique et Sportive (PNAPS) ». Ces programmes sont présentés en annexe 2.

Quelques actions, préconisées par ces programmes sont déjà réalisées à Blagnac comme les activités physiques et sportives pour les seniors, pour les personnes en situation de handicap (mental ou moteur), pour les enfants en échec scolaire ou dans le cadre de la prévention des problèmes de santé (risques cardio-vasculaires, obésité, diabète, ...), mais méritent d'être structurées, développées et valoriser.

A l'occasion de la signature de la charte « PNNS Blagnac ville active », le CESL propose qu'une conférence-débat destinée à la population soit organisée pour sensibiliser les habitants et professionnels de santé blagnacais.

Le PNNS propose des actions en directions de huit cibles de population ; des actions transversales pourraient ainsi être menées sur Blagnac en direction de certaines cibles prioritaires pour notre ville : enfants-ados, seniors, femmes enceintes, personnes en situation de handicap, population précaire et professionnels de santé, et ce, par exemple lors de la Fête des

Associations, dans les divers types de restauration collective, dans les associations, ... Des actions pourraient être lancées à la rentrée 2010.

II/ Les modalités administratives pour la pratique d'un sport

Le CESL sollicite un intérêt particulier de la mairie pour étudier les dossiers des personnes désireuses de pratiquer un sport et demandant des modalités de paiement adapté aux situations difficiles

III/ La valorisation de la ville de Blagnac par les résultats sportifs

Afin que Blagnac continue à apparaître comme une ville dynamique, les associations doivent pouvoir compter sur des équipements de qualité, bien entretenus, permettant aux jeunes de faire l'apprentissage de leur discipline dans de bonnes conditions pour atteindre l'élite tout en restant à Blagnac.

Pour ce faire, **des efforts plus précis dans le cadre de contrats d'objectifs** pourraient être demandés à certaines associations.

Dans le cadre de la visibilité et de la représentativité de la commune, il serait intéressant de réfléchir à **un schéma d'ensemble des niveaux souhaités et possible** pour les sports les plus pratiqués, le tout en adéquation avec les budgets consacrés.

Le CESL souhaiterait par ailleurs que puisse être étudiée **la création d'un centre de formation multi-sports** afin de permettre aux jeunes sportifs ayant atteint un certain niveau sportif de concilier la pratique du haut-niveau et la poursuite d'un cursus scolaire ou universitaire tout en continuant à défendre les couleurs blagnacaises.

La valorisation de toutes les actions menées pour le sport pourrait être à nouveau reconnue.

Pour ce faire **une candidature de Blagnac au Challenge l'Equipe de la Ville la plus sportive de France**, comme cela avait été le cas en 1992, pourrait être envisagée.

Elle s'inscrirait dans une nouvelle catégorie des communes de 20.000 à 100.000 habitants (au lieu de la catégorie de moins de 30.000 habitants) mais permettrait de fêter le 20^{ème} anniversaire de cette reconnaissance nationale. La préparation de cette candidature permettrait de dresser un état des lieux, un bilan complet de l'évolution des pratiques sportives sur Blagnac en 20 ans. Cette préparation serait ainsi une source de motivations pour les clubs et les pratiquants, et les Blagnacais en général.

Le CESL préconise aussi, dans le cadre de la valorisation du sport, des entreprises locales et de la ville de Blagnac, d'étudier la possibilité **d'organiser annuellement et de façon régulière des événements sportifs d'envergure** : championnats nationaux, grands prix, matchs de gala,...

IV / La politique sportive et le développement de la ville

Les experts annoncent une augmentation de la population d'Andromède de 8 000 personnes à 5 ans, il est donc important d'anticiper les besoins en matière de pratiques sportives.

Une attention particulière devra être portée à la **construction ou l'agrandissement d'équipements sportifs et la mise en place d'équipements de proximité en libre accès** pour tenir compte de cette évolution.

Ceci permettait de prendre en compte :

- le développement de la pratique sportive et d'entretien physique de la population (ex. : appareils d'activité physique en autonomie dans les parcs de la Ville, tableaux d'informations sur le lien activité physique et santé,...),
- l'augmentation de la population provenant de la construction du nouveau quartier d'Andromède (ex. : piscine ou centre aquatique, complexe sportif adapté à la demande future, avec un esprit fédérateur pour ce nouveau quartier)
- les nouvelles pratiques sportives très demandées par les adolescents aujourd'hui (par exemple : speedminton, speed ball, skwaball, ..).

ANNEXES

Annexe 1 : Présentation complète de la politique municipale consacrée aux sports par Bernard Loumagne, 1^{er} adjoint au Maire délégué aux Sports

Annexe 2 : Présentation du PNNS et de la charte « villes actives »

ANNEXE 1

Présentation de la politique municipale consacrée aux sports

par
Bernard Loumagne, 1^{er} adjoint au Maire délégué aux Sports
M. Jean-Marc Dupuy, directeur des Sports

La présentation de la politique sportive de Blagnac :

- I - Historique du sport à Blagnac
- II - Les équipements sportifs
- III - Les orientations sportives de la ville
- IV - Les axes de développement pour 2008-2014

I - Historique du sport à Blagnac

Le Sport est privilégié depuis longtemps. B. Loumagne rend hommage à son prédécesseur, M. Raynaud, 1^{er} adjoint chargé des sports et le travail fait pour développer le sport depuis des années.

Les différentes équipes municipales élues à Blagnac ont toujours privilégié le développement du Sport sur la Commune :

➤ En s'attachant à développer les **services ou animations de proximité** :

- Sport à l'école
- Actions sportives touchant tous les publics
- Entretien et petites maintenances des bâtiments sportifs et terrains de sport, assurés en interne

➤ En favorisant la **dynamique et le fonctionnement associatif**, grâce à des aides multiples et importantes :

- Mise à disposition d'équipements de qualité
- Mise à disposition de personnel
- Acquisition de matériel
- Subvention de fonctionnement
- Soutien des manifestations associatives

• Une constante vérifie cela : depuis plus de 30 ans, le poids du budget de fonctionnement de la délégation des sports par rapport au budget communal, a toujours été supérieur à 11%, avec des pics atteignant 15%.

• Concrétisation de cette politique de développement du sport, le titre décerné en 1993, de **la Ville la plus Sportive de France 1992**, est venu récompenser les efforts des équipes municipales qui se sont succédées.

Conseil Economique et Social Local de Blagnac

- Aujourd'hui encore, malgré une conjoncture économique plus défavorable, **le SPORT reste un axe fort de la politique municipale**. Ainsi en 2008, les dépenses de la Direction des Sports ont atteint 5 866 K€, représentant 11.2% du budget Communal (52 739 K€), soit 282€ par an et par habitant.

III/ Les équipements sportifs

Au fil des ans, la vie sportive blagnacaise s'est structurée autour de la construction d'équipements sportifs de qualité, implantés le plus souvent au cœur des quartiers et permettant à la fois :

- de répondre aux attentes des usagers en quête de **sites adaptés à leurs pratiques sportives**, qu'elles soient de loisir ou de compétition.
- de favoriser la pratique sportive pendant le temps scolaire en construisant **un équipement sportif dédié pour chaque groupe scolaire**.

En 2009, Blagnac compte ainsi dans son patrimoine, près de 60 équipements sportifs aussi divers que variés, répartis pour la plupart sur 6 Complexe Sportifs et une Base de Loisirs :

•**Complexe Sportif du Ramier (12 équipements) :**

- Piscine du Ramier : 3 bassins extérieur (dont un bassin olympique), 1 bassin couvert, ouvert toute l'année
- Stade Ernest Argelès (4000 places assises)
- Stade d'entraînement du Ramier (2 terrains)
- Salle de musculation
- Salle polyvalente
- Boulodromes couvert et extérieur
- Salle de Billard

•**Complexe Sportif des Barradels (7 équipements) :**

- Patinoire Jacques Raynaud
- Bassin d'apprentissage à la natation
- Boulodromes couvert et extérieur
- Gymnase René Cassin
- Stade d'entraînement des Barradels (1 terrain synthétique, 1 stabilisé)

•**Complexe Sportif du Ritouret (7 équipements) :**

- Halle de tennis couverte (4 terrains en terre battue) et 7 courts de tennis extérieur
- Gymnase Henri Guillaumet
- Dojo Henri Guillaumet
- Plateau d'évolution EPS (hand / basket)
- Stade d'entraînement du Ritouret (1 terrain)
- Lac de pêche

•**Complexe Sportif du Grand Noble (5 équipements) :**

- Gymnase Jean Mermoz
- Stade d'entraînement du Grand Noble
- Piste d'athlétisme (330 m)

Conseil Economique et Social Local de Blagnac

- Plateau d'évolution EPS (hand / basket)
- City Park

•Complexe Sportif de Naudin (10 équipements) :

- Salle spécialisée de gymnastique
- Salle spécialisée de tir à l'arc
- Salle d'Arts Martiaux
- Salle de spécialisée de tir à air comprimé
- Salle de Boxe
- Salle de tennis de table
- Trinquet
- 3 courts de Paddel (2 couverts)
- 1 fronton (place libre)
- 1 aire extérieure de tir à l'arc (Pas de tir de 20 à 100m)

•Complexe Sportif Andromède (6 équipements):

- Stade de football Louis Héraud (500 places assises)
- Stade d'athlétisme Stéphane DIAGANA
- Centre d'entraînement : 4 terrains - 1 rugby - 3 football dont 1 synthétique

•Base de loisirs des Quinze Sols (6 équipements) :

- Stand de tir Extérieur
- Fosses de Ball Trap
- Terrain de 4x4
- Piste d'aéromodélisme
- Piste de Bicross
- Lac de pêche

•Quatre équipements viennent compléter cette liste :

- Gymnase et mur d'escalade Louis Weidknet
- Gymnase Aérogare
- Gymnase Les Près
- Gymnase Jean Moulin

III/ Les orientations sportives

Ce parc d'équipement, qui a grandi en même temps que Blagnac s'est développé, peut être comparable à des outils, mis au service de deux axes de travail permettant de mettre le **SPORT à la portée de TOUS** :

➤ **Initier et développer des actions sportives pendant et en dehors du temps scolaire**

24 Educateurs sportifs (ETAPS et MNS), salariés de la Ville, portent ainsi le projet sportif sur le terrain, et interviennent quotidiennement :

- **Après des Scolaires** : Intervention sur toutes les écoles maternelles et élémentaires, grâce à un partenariat signé avec l'Education Nationale

Conseil Economique et Social Local de Blagnac

- Dans le cadre de **Cours Municipaux** de natation (plus de 500 enfants apprennent à nager tous les ans à Blagnac), de patinage sur glace ou pendant les vacances scolaires en encadrant des **stages sportifs** multi activités (15 stages annuel- 150 à 190 participants) ouverts aux 8/14 ans

- En animant pour le public adulte des séances de **gymnastique** (22h hebdomadaires -280 adhérents) ou **d'aquagym** (21h hebdomadaires-500 adhérents)

Conformément aux engagements pris lors du dernier mandat, ces éducateurs interviennent également dans le cadre d'actions transversales, élaborées en commun, avec les autres services de la Direction Générale des Services Aux Publics :

- Service **Enfance** avec l'action **EDUC'SPORT** proposée tous les mercredi matin (depuis cette année) et après midi dans les centres de loisirs Barricou et Les Près.

- Service **Jeunesse**, soit en collaboration avec **Oxy'jeunes** pour le 12/15 ans, tous les mardis soirs, soit avec le concours supplémentaire de **l'éducateur spécialisé** pour les 15/20 ans, tous les lundis soirs.. **Outil d'incitation à la pratique sportive et de régulation sociale.**

- **Maison de la famille** avec laquelle plusieurs actions sont organisées, telles que, **l'apprentissage a la pratique du vélo**, des séances « **familles aquatiques** », au bassin d'apprentissage,, ou encore des **activités de psychomotricité.**

- **Maison des aînés**, séances hebdomadaires d'activités physique adaptées, à destination des seniors : gymnastique, marche nordique, parcours santé, natation, course d'orientation...

➤ Favoriser le développement associatif et donc la pratique sportive en club

En 2009, **64 associations sportives** sont référencées sur Blagnac, proposant **49 sports** différents, pratiqués par **9720 licenciés** dont **3530 féminines**. Elles ont été jusqu'à près de 80 au début des années 90.

Le tissu associatif a donc toujours été un axe d'insertion et de développement fort des équipes municipales depuis 30 ans. C'est ainsi que **la Commune** est le **premier financeur** des associations sportives locales, non seulement par le volume de ses **subventions** (aides directes), mais également grâce au **soutien logistique** (aides indirectes) qu'elle fournit **gratuitement**.

Les différents types d'aides :

•Aides indirectes

Conseil Economique et Social Local de Blagnac

- **Mise à disposition des équipements sportifs** : La majorité des équipements, cités plus haut, sont individuellement mis à disposition d'une association unique, permettant à cette dernière de travailler et se développer avec des conditions très confortables

- **Mise à disposition de personnels** : Environ un tiers des 24 éducateurs sportifs de la Ville sont totalement ou partiellement mis à disposition d'une association sportive pour y réaliser des actions d'encadrement (écoles de sports) ou de formation (éducateurs bénévoles des clubs).

- **Crédits KM** : Prise en charge d'une partie des frais de transport effectué par la Régie des Transport au bénéfice des associations, à hauteur de 40% du montant total (60% à la charge du club), ce qui représente en 2009, une contribution de la Ville à hauteur de **118 K€**.

- **Soutien aux manifestations** : En 2009, un budget de **35 000€** a été alloué pour des prestations prises en charge par la Ville lors de manifestations sportives (Coupes, Trophées, restauration...). Parallèlement, chaque manifestation validée par la Ville bénéficie également, en fonction de ses besoins, de prêt gratuit de matériel (chaises, tables, podium, gradins...) ou de prestations d'imprimerie (tracts, affiches...)

• Aides directes

Depuis 1996 et la mise en œuvre de critères d'attribution, la subvention financière votée par le Conseil Municipal, comprend trois enveloppes :

- Le montant octroyé selon les critères
- Le montant faisant l'objet de contrats d'objectifs discutés entre l'adjoint au Maire et le Président en début de saison sportive
- Le montant destiné à l'acquisition de petit matériel sportif, lequel est réparti en fonction des demandes associatives

L'enveloppe « critères », dépend de **huit critères** qui ont été établis pour évaluer le plus objectivement possible chaque association.

Ces 8 critères répartis en 3 familles, représentent chacune les axes forts de la politique sportive municipale, et déterminent depuis 1998 et l'élection de Bernard KELLER, la répartition en pourcentage de l'enveloppe totale allouée aux subventions.

Cette répartition fait clairement ressortir la priorité donnée au **sport de masse**, et notamment **l'action en faveur des jeunes**

Conseil Economique et Social Local de Blagnac

(famille 1), tout en favorisant également l'image d'une Ville dynamique (famille 2), ainsi que les clubs ayant des finances saines (famille 3).

Au BP 2009, le montant alloué aux subvention était de 1 278 K€, dont 31 500 € pour l'acquisition de matériel, 789 K€ pour les contrats d'objectifs et 456 K€ pour la part critères. Ce montant représente 65% du budget total géré par la Direction des Sports (hors personnel et fluides), qui s'élevait donc en 2009 à 1 978 K€.

Pour 2010, cette ligne sera abondée de 3.2%, passant à 1 318 K€, alors que le budget global de la Direction (hors ligne subvention) sera quasi stable, évoluant seulement de + 0.5%

Parallèlement à ces aides et afin d'éviter tout risque, la Ville a également mis en place un certain nombre de procédures visant à encadrer le fonctionnement des associations et à moderniser les relations avec elles :

- Conventions financières pour toutes les associations percevant une subvention (la loi l'impose pour celles obtenant 23 000€ et plus)
- Conventions de mise à disposition d'équipement
- Conventions de mise à disposition de personnel
- Conventions d'implantation de panneaux publicitaires
- Contrôle des comptes et résultats financiers annuels transmis en fin d'exercice par toutes les associations et certifiés, soit par le président, soit, lorsque l'impose la loi à partir de 153 K€ de subvention publique, par un commissaire aux comptes

IVI Axes de développement sur le mandat 2008 - 2014

•Inciter à la pratique du sport loisirs :

- Adaptation de l'espace urbain pour faciliter les pratiques sportives de loisirs- projets d'implantation de city-park , de structures Fitness et terrains de jeux en accès libres
- Développer des animations sportives en direction de tous les publics : jeunes, familles, aînés, afin de partager en groupe et sans contraintes compétitives, une activité physique régulière
- Maintenir ou développer les actions d'animation dans les équipements patinoire/piscine

•Enrichir et conforter le lien social en incitant à la pratique sportive en club

- Poursuite des aides directes et indirectes allouées aux associations

Conseil Economique et Social Local de Blagnac

-Maintien de la qualité des structures sportives en veillant au respect des normes techniques et des règles de sécurité

•Prévenir les exclusions en rendant les prestations et l'offre sportive plus accessible aux jeunes et(ou) aux familles

-Création d'un « chèque sport »

-Adaptation des tarifs d'entrées dans les équipements sportifs municipaux

•Optimiser ou accroître les actions sportives éducatives

-Partenariat Education Nationale : S'adapter aux modifications des rythmes scolaires, décidés sur le plan national.

-Aller au devant des publics dans les quartiers afin de renforcer le lien et la mixité sociale

Organisation de la Direction des Sports

La direction des sports est organisée en 1 pôle fonctionnel (direction administrative) et 5 pôles opérationnels (espaces verts sportifs, bâtiments sportifs, animations sportives et clubs, patinoire, piscines), représentant 73 agents issus des filières sportives, techniques et administratives.

ANNEXE 2

PRESENTATION DE LA CHARTE « VILLES ACTIVES »

Programme national nutrition santé et municipalités

CHARTE Villes actives du PNNS

La municipalité signataire adhère à la présente charte et s'engage :

Article 1 > à devenir un acteur actif du PNNS en mettant en œuvre, promouvant et soutenant toute action qui contribue à l'atteinte des objectifs du PNNS ;

Article 2 > à mettre en œuvre, chaque année, au moins une action issue de la liste proposée par le PNNS ou innovante et conforme au PNNS ;

Article 3 > à veiller à ce que, pour toutes les actions mentionnées dans l'article 2 et menées dans le cadre de la collectivité locale, soient utilisées exclusivement les recommandations issues des référentiels du PNNS ou des documents porteurs du logo du PNNS, à veiller à ce que toute action nutritionnelle impliquant la collectivité n'aille pas à l'encontre des repères de consommation du PNNS ;

Article 4 > à nommer un référent « actions municipales du PNNS » qui mentionnera et rendra compte, annuellement, à la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales, des actions mises en place durant l'année et prévues pour l'année suivante ;

Article 5 > à afficher le logo « Ville-active du Programme national nutrition santé » de façon explicite sur les documents afférents à cette action ;

Article 6 > Le Programme national nutrition santé fournira, au niveau régional ou national le cadre, les outils et les conseils utiles à la mise en œuvre des actions.

Xavier Bertrand
Ministre de la Santé
et des Solidarités

Maire de la ville de :

Jacques Pélissard
Président de l'Association
des Maires de France

Préambule

> La mise en place d'une politique nutritionnelle est apparue, au cours des dernières années, comme une priorité de santé publique en France. En effet, si l'inadéquation des apports alimentaires et de l'activité physique ne peut en règle générale être considérée comme la cause directe des maladies les plus répandues en France, il est bien reconnu qu'elle participe, d'une façon ou d'une autre, à leur déterminisme. Ces maladies (cancers, maladies cardiovasculaires, obésité, ostéoporose, diabète,...) ont des conséquences dramatiques sur le plan humain, social et économique.

> Les travaux de recherche disponibles actuellement fournissent des informations scientifiques suffisamment fiables pour permettre d'identifier, de façon consensuelle, des facteurs nutritionnels impliqués dans le risque ou la protection vis-à-vis de certains grands problèmes de santé publique .

> Ainsi, en agissant sur l'alimentation et l'activité physique, il est possible de réduire, à court terme, l'exposition à certains facteurs de risque et de promouvoir certains facteurs de protection, en vue d'une réduction de la morbidité et à plus long terme de la mortalité.

> Sur ces bases, le Programme national nutrition-santé (PNNS), coordonné par le ministère chargé de la Santé, a été mis en place en janvier 2001, approfondi et prolongé en 2006. Son objectif général est d'améliorer la santé de la population par l'action sur le déterminant majeur que représente la nutrition.

Ce programme vise neuf objectifs prioritaires ainsi que dix objectifs dits spécifiques et s'appuie sur dix principes généraux. Il est articulé autour de quatre plans d'actions : prévention nutritionnelle, dépistage et prise en charge des troubles nutritionnels, mesures concernant des populations spécifiques et mesures particulières. Les plans régionaux de santé publique (PRSP) prennent également en compte dans leurs objectifs ou stratégies le déterminant nutrition.

> Toutes les actions mises en œuvre par le PNNS ont comme finalité de promouvoir, dans le champ de l'alimentation et de l'activité physique, les facteurs de protection et de réduire l'exposition aux facteurs de risque vis-à-vis des maladies chroniques et, au niveau des groupes à risque, de diminuer l'exposition aux problèmes spécifiques. Elles visent notamment à fournir et garantir l'indispensable cohérence des messages dirigés vers la population et des actions développées par de multiples intervenants.

Les municipalités, par leurs compétences, leurs liens avec les populations et de nombreux professionnels intervenant dans les domaines social, sanitaire, jeunesse, sports, éducation, économique, sont des acteurs importants pour la mise en œuvre d'interventions de proximité, en adéquation avec les orientations du PNNS.



ANNEXE 2 (SUITE)

Deuxième programme national nutrition santé – 2006/2010 Synthèse

CONTEXTE

◆ Les enjeux

- L'obésité croît rapidement en France, spécialement depuis le début des années 1990 ; mais surtout elle apparaît de plus en plus jeune (16% des enfants en surpoids contre 5% en 1980) et frappe surtout les populations défavorisées (25% des enfants défavorisés).
- Les pathologies associées à une mauvaise nutrition (les maladies cardiovasculaires entraînent

170.000 morts par an ; le diabète « gras » touche 2 millions de Français mais aussi les cancers, l'ostéoporose, l'anorexie...) pèsent très lourd dans les dépenses de l'Assurance maladie (ces pathologies coûtent 5 milliards d'euros par an, la part attribuée à la mauvaise nutrition atteindrait 800 millions d'euros).

◆ Le premier programme national nutrition santé (PNNS) et la loi de santé publique

- Pour répondre à ces défis, la France s'était dotée en 2001 d'un Programme national nutrition santé et était ainsi devenue le premier pays européen à disposer d'une telle stratégie d'ensemble.
- Le premier PNNS (200106) a établi un socle de repères nutritionnels qui constitue désormais la référence française officielle. Conformément à la culture alimentaire française, ils associent à l'objectif de santé publique les notions de goût, de plaisir et de convivialité. Ils ont été validés scientifiquement et sont désormais largement reconnus pour leur pertinence. Ces repères ont été promus notamment grâce à un effort massif de communication par le biais de guides (plus de 5 millions d'exemplaires) et de campagnes de communication de grande ampleur.
- Le PNNS est aussi un outil vivant : un comité de pilotage réunit tous les mois des experts de santé publique, les administrations et les professionnels concernés (agroalimentaires, société civile) et constitue un petit parlement de la nutrition au sein duquel sont discutées toutes les initiatives. Il est présidé par le Pr. Serge Hercberg.
- La politique nutritionnelle a été graduellement renforcée : L'Etat a augmenté de 30% par an les moyens qu'il lui a consacrés, ces deux dernières années.

• 9 objectifs touchant les carences et les excès courants et 3 mesures de la loi de santé publique d'août 2004 lui sont consacrés. Parmi ces mesures, l'introduction de messages sanitaires dans les publicités alimentaires devrait rentrer en application dès le 1^{er} février 2007. Ces messages seront présents dans les publicités à la télévision, la radio, dans la presse, sur les affiches publicitaires mais aussi dans les brochures de la distribution. Le décret qui met en œuvre la mesure est validé par le gouvernement depuis le début de l'été et sera présenté prochainement au Conseil d'Etat. Les messages sanitaires ont été définis par le ministère de la santé Ils reprennent les messages du PNNS et seront présentés en alternance. Les voici :

- « Pour votre santé, mangez au moins cinq fruits et légumes par jour »,
- « Pour votre santé, pratiquez une activité physique régulière »,
- « Pour votre santé, évitez de manger trop gras, trop sucré, trop salé »,
- « Pour votre santé, évitez de grignoter entre les repas »

PROFIL DU DEUXIÈME PROGRAMME NATIONAL NUTRITION SANTÉ

Face à l'accroissement de l'obésité et des pathologies liées à une mauvaise nutrition, il apparaît aujourd'hui nécessaire de refonder notre politique nutritionnelle en lui donnant de nouvelles ambitions en matière :

de prévention, tournées sur l'éducation nutritionnelle, et prévoyant d'agir aussi sur l'offre alimentaire de dépistage précoce et de prise en charge des troubles nutritionnels (obésité, dénutrition) de ciblage sur les populations défavorisées et les personnes précaires, et de mobilisation des acteurs associatifs et des collectivités locales Enfin, il renforce l'effort de recherche et d'expertise en matière nutritionnelle et lutte contre les phénomènes de stigmatisation

Le PNNS 2 retient une série d'objectifs quantifiés de réduction des déficiences nutritionnelles. Il s'est fixé 9 objectifs prioritaires (comme 20% de la prévalence du surpoids ; 25% des « petits consommateurs » de fruits et légumes ; 5% de la cholestérolémie moyenne ; +25% de personnes à l'objectif en matière d'activité physique) dont il assurera le suivi et l'évaluation régulière.

L'effort conjoint de l'Etat et de l'Assurance maladie en faveur de la nutrition se portera à 47M€ en 2007 (hors dépenses d'aide alimentaire) dont 10 M€ de communication et d'éducation, 8 M€ pour développer les actions locales, 13 M€ pour la prise en charge de l'obésité et de la dénutrition et 15M€ en recherche et expertise. L'effort public recherche en nutrition a triplé au cours des 2 dernières années pour atteindre 9M€ (distribués par l'agence nationale de la recherche). Il fait de la France un des pôles mondiaux majeurs de la recherche en nutrition.

UN PROGRAMME À VOCATION PREMIÈRE DE PRÉVENTION

Sensibiliser aux problèmes de nutrition

- Construisant sur les acquis du premier programme, et notamment les repères de consommation, les objectifs de santé publique et l'ensemble des outils d'éducation et de formation déjà développés, le deuxième programme s'attache à assurer une promotion massive de ces outils. Les moyens de l'INPES sur la nutrition seront accrus à 10M€/an et permettront de financer au moins une grande campagne de communication par an sur les repères de consommation.

Développer les 9 repères de consommation alimentaire du PNNS

- Ce deuxième programme insiste particulièrement sur le repère sur l'activité physique qu'il souhaite renforcer en impliquant les collectivités locales et les associations, notamment sportives dans la politique de lutte contre l'obésité, au travers de la signature de chartes renforcées.

- Il vise aussi spécifiquement à renforcer la consommation de fruits et légumes, en ciblant les populations faibles consommatrices. Les bénéficiaires de l'aide alimentaire recevront plus de fruits et légumes issus des stocks qui sont retirés du marché –au titre de la régulation des prix– (aujourd'hui moins de 8% de ces stocks de fruits et légumes sont utilisés par l'aide alimentaire). Cette action fait partie du plan triennal (200608) d'amélioration de l'aide alimentaire et sera mise en œuvre par le ministère de la Cohésion sociale, en lien avec les opérateurs de l'aide alimentaire. L'importance de la consommation des fruits et légumes (sous toutes formes de présentation, frais, en conserve ou surgelé) sera rappelé au travers de campagnes de communication de l'INPES et notamment aux futures mères.

Conseil Economique et Social Local de Blagnac

L'expertise scientifique collective sur l'accessibilité des fruits et légumes, lancée récemment par l'INRA à la demande du ministère de l'agriculture permettra d'identifier et de préciser les obstacles à la consommation de ces produits et d'apporter des solutions sur la manière de stimuler cette consommation. Ses résultats sont attendus pour juin 2007.

Sensibiliser aux risques de dénutrition

L'importance de l'alimentation pour prévenir certaines maladies, retarder le vieillissement et, de façon plus générale, prévenir la dépendance est désormais établie. En particulier la personne âgée doit maintenir une alimentation en quantité équivalente à celle des adultes plus jeunes, mais également riche et variée, au risque de développer une dénutrition. C'est pourquoi, dès le mois prochain, le guide nutrition à partir de 55 ans sera distribué à un million d'exemplaire et fera l'objet d'une campagne TV et d'affichage. Un numéro de téléphone vert permettra aux téléspectateurs de commander gratuitement ce guide qui sera aussi disponible dans les pharmacies ayant affiché le logo PNNS à l'entrée. En complément, le guide nutrition à destination des aidants des personnes âgées sera également disponible à un million d'exemplaires.

La prévalence de la dénutrition chez les patients hospitalisés est estimée entre 25 et 45%, touchant des patients de tous âges et atteints de toutes pathologies L'an prochain, chaque établissement de santé devra avoir identifié un référent en nutrition avant la généralisation d'ici 2010 des comités de liaison alimentation nutrition (CLAN) dans les établissements de soins, avec des regroupements possibles pour les établissements de plus petite taille.

LES NOUVEAUX AXES DE LA POLITIQUE NUTRITIONNELLE

1. Améliorer la qualité de l'offre alimentaire

Alors que le premier programme national nutrition santé avait concentré ses efforts sur les actions d'éducation et de sensibilisation, ce deuxième programme ouvre le débat de la qualité de l'offre alimentaire en proposant deux actions majeures :

Des engagements de progrès nutritionnel pris par les industriels Afin d'atteindre plus rapidement les objectifs de la loi de santé publique et les recommandations de l'OMS, l'Etat appelle les acteurs économique de l'industrie alimentaire à signer, sur un mode individuel ou collectif, des engagements portant sur la composition nutritionnelle des aliments, leur présentation et leur promotion. Un cahier des charges sera rédigé par un comité d'experts à échéance du printemps 2007 et servira de référentiel à ces engagements. La France sera le premier pays à proposer de tels engagements. De la même façon, les entreprises de restauration collective sont invitées à signer des engagements similaires. Enfin un référentiel nutritionnel pour la restauration scolaire sera défini dans la réglementation.

Une démarche de transparence et d'évaluation des progrès Un Observatoire de la qualité alimentaire des produits sera créé pour faire le suivi de la qualité, notamment nutritionnelle, des produits alimentaires . Dès la fin de l'année 2006, une étude de préfiguration, coordonnée par l'INRA, définira les financements et les porteurs institutionnels de l'Observatoire qui sera mis en place par les administrations (Consommation, Santé, Agriculture) en lien avec les professionnels en faisant appel notamment à l'expertise de l'INRA et de l'AFSSA. Il a pour objectif de suivre l'état du marché de l'offre alimentaire sur des paramètres tant sanitaires qu'économiques L'observatoire publiera, sur la base d'indicateurs spécifiques, un rapport annuel de l'état nutritionnel de l'offre alimentaire. L'AFSSA regroupera en son sein sa base de données CIQUAL et son observatoire de la consommation alimentaire.

Conseil Economique et Social Local de Blagnac

La directive européenne sur l'étiquetage alimentaire est en cours de révision, à la demande de la France. Elle donnera plus de lisibilité à la qualité et les apports nutritionnels des produits. L'AFSSA rendra en septembre 2006 ses recommandations sur les éléments à mettre en valeur sur le nouvel étiquetage.

2. Un plan de dépistage précoce et prise en charge de l'obésité

La France ne disposait pas à ce jour de plan de prise en charge de l'obésité. Le PNNS 2 met en place un tel plan qui repose sur le dépistage précoce, la création de réseau de prise en charge et un effort très accru de formation des professionnels de santé.

Repérer les premiers signes d'une surcharge pondérale Trop d'enfants à risques sont aujourd'hui dépistés trop tard et ne sont pas pris en charge. Le repérage, l'orientation et la prise en charge de ces enfants doivent être mieux organisés. Le dépistage reposera d'abord sur les PMI, la médecine scolaire et les médecins de ville. Ce sont ces professionnels, sensibilisés à la surcharge pondérale, qui informeront les parents sur l'existence de réseaux multidisciplinaires de prise en charge médicale de l'obésité. L'ensemble de ces professionnels de santé, en contact direct avec l'enfant, veilleront au suivi de sa bonne prise en charge.

Améliorer la prise en charge des obèses Affection plurifactorielle, l'obésité doit être abordée de manière pluridisciplinaire. Cette prise en charge sera organisée au sein de réseaux de prise en charge de l'obésité qui seront développés en commençant sous 2 ans par les villes sièges de CHU. Ces réseaux ville-hôpital associent les médecins de ville (généralistes pédiatres), et hospitaliers mais aussi des acteurs non médicaux comme les collectivités ou les associations pour compléter la prise en charge en proposant des activités physiques de bien-être. Le cahier des charges de ces réseaux sera finalisé en 2007 par un groupe de travail en lien avec les professionnels. Il est nécessaire que des hôpitaux soient équipés et adaptés aux patients souffrant d'obésité morbide afin d'assurer l'égal accès aux soins. Dès 2007 un hôpital-pôle de référence par région (soit 22 hôpitaux) sera équipé avec du matériel adapté afin qu'en 2008, les 31 CHU de France soient équipés également. Les engagements conventionnels pris par l'assurance maladie et les médecins traitants en matière de prévention pour l'année 2006-2007 doivent porter en priorité sur l'obésité des jeunes adolescents, les facteurs de risque (dont les risques nutritionnels) chez la femme enceinte et la prévention des maladies cardiovasculaires dont l'obésité représente un facteur de risque majeur. Ces consultations prévention doivent se faire en lien avec les autres professionnels de santé concernés, tout particulièrement les diététiciens libéraux et hospitaliers, et les réseaux multidisciplinaires de prise en charge médicale de l'obésité.

Former les professionnels de santé Les professionnels de santé se trouvent parfois en difficulté face à la question de la nutrition. Leur formation initiale sera revue sur la base des conclusions du rapport du Pr. A. Martin qui sera remis au Ministre de la Santé et des Solidarités au début de l'automne 2006.

La formation médicale continue, tant pour les médecins que les paramédicaux, sera développée. La nutrition sera retenue comme priorité nationale de la formation médicale continue et deviendra ainsi un thème obligatoire dans les offres de formation.

3. Des plans spécifiques pour les populations défavorisées et les personnes en situation de précarité et un dispositif de soutien aux actions locales

Les populations défavorisées et précaires se révèlent de plus en plus vulnérables en matière de nutrition. Des actions adaptées seront désormais prévues dans le cadre du PNNS 2.

Sensibiliser les populations défavorisées Chacune des mesures et des référentiels du PNNS intègrera désormais cette préoccupation transversale. En particulier, les outils actuels de communication vont être retravaillés afin de toucher plus particulièrement ces publics.

Faire appel aux réseaux sociaux Les réseaux sociaux, en contact direct et quotidien avec ces personnes défavorisées, seront directement sollicités sur la nutrition, thème structurant pour leur travail social (services sociaux des CAF, services sociaux et les centres d'examen de santé des CPAM, mais aussi les CCAS et les services sociaux des Conseils généraux). L'Etat mettra à leur disposition des outils de formation de leurs équipes ainsi que des outils d'information à destination des personnes défavorisées

Le plan « Alimentation et Insertion » pour les personnes recourant à l'aide alimentaire Le plan « Alimentation et Insertion » a mis en évidence une altération de l'état sanitaire des populations en situation de précarité recourant à l'aide alimentaire, ce qui justifie une action publique ciblée : c'est l'objectif du plan triennal d'amélioration de l'aide alimentaire 2006-2008, qui s'inscrit, tant dans la perspective du (PNNS) que dans la lutte contre l'exclusion et la politique d'inclusion sociale menée par le gouvernement. De même, des référentiels nutritionnels seront mis à la disposition des bénévoles ; ils bénéficieront d'une offre renforcée de formation.

Multiplier les actions locales

les actions locales initiées par les maires, les conseils généraux, régionaux, les associations ou les entreprises seront particulièrement promues et soutenues. Les moyens des DRASS et des URCAM pour soutenir les actions locales seront doublés et portés à 8M€ dès 2007 afin d'aider les acteurs locaux à mettre en place des actions innovantes.

Des chartes d'engagement seront proposées aux acteurs locaux actifs dans le domaine de la nutrition. Ces chartes seront écrites par un groupe de travail début 2007. Elles visent : les maires, par le biais de chartes de villes actives rénovées prévoyant une attention à la cantine scolaire, mais aussi à l'activité physique (par exemple ramassage scolaire des enfants vulnérables et activités adaptées le mercredi, incitation à la marche en ville...) les conseils généraux pour leurs compétences sociales envers les personnes âgées et l'enfance. Des chartes d'engagement leur seront proposées et les conseils régionaux pour leurs compétences sur les lycées et la formation professionnelle les entreprises qui peuvent conduire des actions en faveur de leurs salariés, au travers de la restauration, de la promotion de l'activité physique et d'actions de sensibilisation.

4. Initier une réflexion sur l'image du corps

Un groupe de travail sur l'impact de la publicité sur l'acceptation par la société des différentes corpulences et sur les comportements nutritionnels individuels sera lancé fin 2006, en lien avec le BVP. L'AFSSAPS renforcera son travail sur la demande d'amaigrissement (contrôle des préparations). Ce travail s'accompagnera d'une évaluation des risques liés à une mauvaise utilisation des régimes couramment promus (prévenir en particulier les comportements anorexiques).

Des actions de lutte seront plus directement conduites contre la stigmatisation des obèses (saisine de la Haute autorité de lutte contre les discriminations).

Références du PNNS 2 : Le PNNS 2 est fondé sur les recommandations du rapport que le Pr. Serge Hercberg a remis le 4 avril 2006 au Ministre de la Santé et des Solidarités, à sa demande. Il intègre également les apports des travaux du Conseil national de l'alimentation (rapports de 2005 et 2006) et de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé d'octobre 2005 sur l'obésité (rapport Dériot). Il a été conçu dans une large concertation entre les ministères (chargés de la santé, de l'agriculture, de la consommation, de l'éducation, de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale spécialement) et avec les professionnels et la société civile, sous la conduite du ministère de la Santé et des Solidarités. Les objectifs du programme, les actions prévues ainsi que les prévisions de financement n'ont pas vocation à rester figés durant la durée du programme et seront adaptés ou affinés en fonction des nouveaux éléments d'évaluation du PNNS, notamment les résultats de l'Etude Nationale Nutrition Santé (ENNS) et des conclusions du rapport de la Cour de Comptes attendus pour début 2007.